#### **DEPARTEMENT** OISE

#### ARRONDISSEMENT **CLERMONT**

**CANTON** ESTREES ST DENIS

#### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

De votants

23

#### **OBJET**

Convention de mise à disposition de personnel au **Syndicat Scolaire** 

Date de la convocation: 23/11/22

Nombre de votes pour : Nombre de votes contre:

23 0

Nombre d'abstentions:

## **MAIGNELAY-MONTIGNY**

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme MOKRI Diamila, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick, M. DELAME Cédric et Mme LOISEL Marie Christine.

Absents représentés :

M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.

Mme GRIGNON LECLUZE Amélie qui avait donné pouvoir à M. DELAME Cédric.

Secrétaire: Mme DELPLANQUE Sophie

la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et VU obligations des fonctionnaires

la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions VU statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63

le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à VU disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

la délibération n°3 du Syndicat Scolaire en date du 18 octobre 2022 VU

l'accord de l'agent concerné VU

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

### A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

Monsieur le Maire à signer la convention de mise à **AUTORISE** disposition de personnel.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits. Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 30/11/2022 Reçu en préfecture le 30/11/2022

ID: 060-216003715-20221129-29NOV22\_16-DE



